



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **33**

Présents : **21**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **28/03/2024**

Date d'affichage : **08/04/2024**

**de la commune de COGOLIN**

**Séance du mardi 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **seize avril à 19h00**, le conseil municipal extraordinaire de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

**PRESENTS :**

Christiane LARDAT - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Mireille ESCARRAT - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

**POUVOIRS :**

|                         |   |                       |
|-------------------------|---|-----------------------|
| Liliane LOURADOUR       | à | Franck THIRIEZ        |
| Michaël RIGAUD          | à | Patrick GARNIER       |
| Isabelle BRUSSAT        | à | Christiane LARDAT     |
| Olivier COURCHET        | à | Isabelle FARNET-RISSO |
| Patrick HERMIER         | à | Mireille ESCARRAT     |
| Kathia PIETTE           | à | Philippe CHILARD      |
| Jean-François BERNIGUET | à | Marc Etienne LANSADÉ  |

**ABSENTS :**

Erwan DE KERSAINTGILLY - Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Christelle TAXI - Audrey MICHEL

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Monsieur le Maire déclare,

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mon Père, chers Bravadeurs et chers concitoyens, présents en nombre ce soir !

Je suis heureux de procéder en ce jour à la nomination de notre nouveau capitaine de ville et de son état-major, qui auront l'honneur de conduire la 26<sup>ème</sup> édition des Bravades de la Saint-Maur.

Comme vous le savez, ces trois journées, toujours exceptionnelles, auront lieu les 10, 11 et 12 mai prochains.

**N° 2024/04/16-01**

**NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2024 – MONSIEUR CHRISTOPHE GIRARD**

N° 2024/04/16-01

## NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2024 – MONSIEUR CHRISTOPHE GIRARD

Avant toute chose, je tiens à remercier et féliciter sincèrement et au nom du conseil, Messieurs Christophe ROUGEMONT, Julien PERRUCHINI et Manuel SERIGNAC pour leur remarquable travail à la tête de la 25<sup>ème</sup> édition des Bravades l'année dernière. Leur dévouement a grandement contribué au succès de cette célébration.

Je rends également hommage aux membres de l'association et aux Bravadeurs pour leur implication sans faille. Leur travail renforce les liens au sein de la population Cogolinoise.

Le capitaine de ville a, à mes yeux comme aux yeux de tous les Cogolinois, la fonction essentielle pour la commune de représenter et de pérenniser nos traditions et notre patrimoine culturel.

Le successeur à ce poste qui sera nommé dans quelques minutes saura, j'en suis certain, apporter la même rigueur et la même passion que ses prédécesseurs dans ce rôle capital et répondre aux attentes de l'ensemble des membres de l'association des Bravadeurs comme des citoyens de Cogolin.

Je vous invite maintenant, chers membres du conseil municipal, à vous prononcer sur la proposition de notre Cépoun de nommer Christophe GIRARD, Capitaine de ville des Bravades 2024.

Monsieur GIRARD a choisi Sylvain LORGUES pour Major,

Monsieur GIRARD a choisi Camille GIRARD pour Porte-enseigne.

Je déclare donc :

Christophe GIRARD, Capitaine de ville des Bravades 2024,  
Sylvain LORGUES son Major et Camille GIRARD son Porte-enseigne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).